

Glacier-fabricant (BTM)

RNCP1473 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	221p
Code(s) ROME	D1104
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3224 — Détaillants et détaillants-fabricants en confiserie, chocolaterie et biscuiterie
Date d'échéance	03/07/2019

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Chef de fabrication, d'atelier ou de laboratoire le glacier fabricant assure et supervise la fabrication de produits de glacerie (glaces, sorbets, crèmes glacées, entremets glacés,...) et produits de pâtisserie variés (produits d'accompagnements : biscuits, meringues,..., produits de viennoiserie, travail du sucre et du chocolat,...) destinés à la vente en magasin et prend en charge les commandes exceptionnelles de glacerie pour des buffets, cocktails.... Il a en charge la mise en œuvre des procédés de fabrication de ces produits le montage des réalisations et la conservation de ces dernières dans le respect de la réglementation, et veille à la mise en valeur des productions .

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Fabriquer tous types de produits de glacerie classique ou innovants

Fabriquer les produits de pâtisserie, de chocolaterie, d'accompagnements

Sculpter sur glace vive

Organiser la production du laboratoire de glacerie et veiller aux coûts de fabrication des productions

Innover, promouvoir les fabrications

Encadrer les équipes du laboratoire, planifier les activités et contrôler les réalisations

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTM de glacier-fabricant exerce principalement en entreprise artisanale (entreprise possédant un code NAFA). Ces entreprises peuvent être de différents types :

- entreprise de glacerie pure où le glacier fabricant est monovalent ou
- entreprises de pâtisserie-confiserie-glacerie-traiteur ou de restauration où la fabrication de produits glacés est une des composantes de l'activité (glacier polyvalent).

Il peut également exercer dans le secteur de la restauration (restaurant haut de gamme, salon de thé,...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

chef de fabrication, d'atelier ou de laboratoire, responsable de la production, chef de ligne

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de glacier est une activité réglementée. Pour s'installer le chef d'entreprise doit être titulaire au minimum d'un niveau V dans le métier concerné (Article 16 de la Loi du 5 juillet 1996, Décret 98-246 du 2 avril 1998).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 730 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en transformations (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	S0X42 — Boulangers, pâtissiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 465
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	S0X42 — Boulangers, pâtissiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet technique des métiers, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/07/2019
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34312

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1473/>